

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme DANIELLE CASARA, présidente
M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire ad hoc
M. PIERRE GAUTHIER, commissaire ad hoc

SECTEUR MIL MONTRÉAL

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 16 septembre 2021, 19 h
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

MOT DE LA PRÉSIDENTE, Mme DANIELLE CASARA..... 1

PRÉSENTATION DE QUESTIONS REÇUS À L'AVANCE ET REGROUPÉES PAR THÈMES :

LE TERRITOIRE MIL MONTRÉAL..... 6

LE PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE DU CSSMB et DE PARTAGE DE LA COUR
D'ÉCOLE 21

LE NOUVEAU PAVILLON DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL..... 33

LE SECTEUR ATLANTIC 43

PÉRIODE DE QUESTIONS TÉLÉPHONIQUES ET DE LA COMMISSION :

Mme Cynthia Boisvert..... 51

MOT DE LA FIN 66

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme DANIELLE CASARA, présidente

5 Bonsoir. Bienvenue à cette séance virtuelle de questions et de réponses qui se tient dans le cadre de la consultation publique Mil Montréal.

10 La séance se déroulera en français. Toutefois, les personnes qui veulent s'exprimer en anglais peuvent le faire.

15 This meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the commission in English, you are welcome to do so.

20 Je vous remercie de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos travaux. Sachez que toutes nos activités se tiennent en conformité avec les règles gouvernementales et les normes sanitaires qui s'appliquent.

25 Permettez-moi de me présenter ainsi que les personnes qui m'accompagnent. Je m'appelle Danielle Casara et je suis commissaire à l'Office. L'ex-présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission.

30 Je suis secondée par mes collègues Pierre Gauthier et Pierre-Constantin Charles.

35 Nous sommes appuyés dans nos travaux par nos analystes Élise Naud et Émilie-Jade Bigelow.

40 Nous avons également avec nous, plusieurs représentants de la Ville de Montréal, de l'arrondissement d'Outremont, du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys ainsi que de l'Université de Montréal. Je leur donnerai la parole dans quelques minutes pour que chacun puisse se présenter.

45 Un rappel sur le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal, qui est une organisation neutre et indépendante. Les consultations n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou d'une vision en particulier.

35 Les commissaires sont indépendants. Ils ne sont ni des élus ni des fonctionnaires de la Ville de Montréal.

De plus, tous les membres de la commission sont liés par un code de déontologie dont vous pouvez prendre connaissance sur le site Internet de l'Office.

40

Quelques mots maintenant sur l'objet de notre consultation. En avril dernier, le Conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique sur un projet de règlement modifiant certains paramètres règlementaires du site Mil Montréal.

45

Ceci, en vue de la réalisation de trois projets : la construction d'une école primaire, l'implantation d'un nouveau pavillon universitaire, ainsi que le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement actuel.

50

Premier projet : la construction d'une école primaire. Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys estime que la capacité des écoles primaires de son territoire devrait être atteinte d'ici 2024-2025, rendant ainsi nécessaire la construction d'une nouvelle école.

55

Celle-ci serait située sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux près de la place Alice-Girard et permettrait d'accueillir 652 élèves.

Compte tenu de la forme particulière du terrain retenu pour sa construction, l'école aurait besoin d'utiliser en guise de cour d'école, une partie du parc de quartier adjacent.

60

En contrepartie, certains locaux de l'école pourraient être utilisés par la communauté, en dehors des heures de classe.

65

Le second projet est celui de la construction d'un nouveau pavillon de l'Université de Montréal. Situé à l'est du campus Mil, au croisement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et de la rue Durocher, ce nouveau pavillon serait voué à devenir un centre d'innovation.

70 Enfin, la consultation porte également sur le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement, afin de le soumettre plutôt à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont.

Ceci permettrait à l'arrondissement d'encadrer lui-même la mise en valeur de ce secteur et le développement de divers projets.

75 Une consultation menée par l'OCPM se déroule en plusieurs temps. Nous nous sommes déjà réunis une première fois le 2 septembre dernier pour que les représentants présentent les projets ainsi que les modifications réglementaires proposées.

80 Vous trouverez les vidéos de ces présentations ainsi que de la documentation sur le projet, sur la page Web de la consultation.

À ce jour, vous êtes plus de 280 personnes à avoir visionné ces vidéos.

85 Lors de cette séance, nous vous avons invités à nous faire parvenir vos questions sur les projets. Nous avons reçu plus de 100 questions.

90 Pour ce soir, nous avons pris soin de sélectionner et combiner des questions d'intérêts générales auxquelles répondront les représentants concernés. Ils répondront à 12 questions ce soir.

La soixantaine de questions envoyées d'avance, qui restent et qui étaient de nature plus spécifique, ont été envoyées aux représentants afin qu'ils puissent y répondre par écrit.

95 L'ensemble des questions reçues à l'avance se trouve sur le site Web de la consultation. Nous y déposerons sous peu les réponses des représentants.

100 Si ce soir, après l'écoute de la séance, vous avez l'impression de ne pas avoir obtenu une réponse à une question précise que vous nous aviez envoyée, soyez assuré que la commission acheminera vos questions complémentaires à la Ville et au promoteur.

À cette fin, je vous invite à contacter Gilles Vézina, chargé de documentation au numéro de téléphone ou à l'adresse courriel qui apparaissent à l'écran.

105 Nous commençons donc la séance de ce soir avec les questions d'ordre général reçues à l'avance. Une fois ces questions épuisées, il vous sera possible de poser des questions additionnelles en direct, par téléphone. Je vous donnerai le numéro à appeler le moment venu, un peu plus tard.

110 Veuillez noter que la commission pourra également poser des questions à des fins de clarification. Si les représentants ne sont pas en mesure de donner une réponse à une question posée ce soir, ils devront la fournir par écrit dans les meilleurs délais. Toutes ces réponses seront rendues publiques sur la page de la consultation.

115 Je vous rappelle que ce soir n'est pas le moment de donner votre opinion. La période pour donner votre opinion débutera dès demain et se poursuivra jusqu'au 24 octobre.

120 Plusieurs méthodes s'offrent à vous. Vous pouvez répondre à des questions ouvertes sur notre site Internet, laisser votre opinion sur une messagerie vocale, venir présenter une opinion orale auprès des commissaires avec ou sans document écrit à l'appui, ou nous faire parvenir seulement un document écrit.

125 Quel que soit votre choix, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 14 octobre pour présenter votre opinion devant les commissaires, soit par visioconférence ou par téléphone. Pour cela, prenez rendez-vous auprès de Gilles Vézina au numéro qui apparaît à l'écran.

Les séances d'audition des opinions débuteront le 19 octobre.

130 Toutes ces informations resteront disponibles sur le site Internet de l'Office à la page de la consultation.

À la suite des séances d'audition, la commission analysera l'ensemble de l'information qui lui aura été transmise et formulera des recommandations dans un rapport qui sera transmis à la mairesse et au président du comité exécutif de la ville de Montréal. Ce rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

135 Je vais maintenant donner la parole aux représentants de la ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.

Merci de dire votre nom et votre fonction, s'il vous plaît.

140 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Bonsoir. Louis-Henri Bourque. Je suis chef de la division des projets urbains au sein de la direction de l'urbanisme du service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal.

145 **Mme MARION DEMARE :**

Bonsoir. Marion Demare, je suis chargée de projet à la division des projets urbains.

M. TOM FLIES :

150

Bonsoir. Mon nom est Tom Flies, je suis chef de division pour l'urbanisme permis et inspection à l'arrondissement d'Outremont.

LA PRÉSIDENTE :

155

Bonsoir à vous trois. Maintenant, la parole est aux représentants de l'Université de Montréal et du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Merci de dire votre nom et votre fonction.

160 **M. GHYSLAIN CHASSÉ :**

Bonsoir. Mon nom est Ghyslain Chassé et je suis directeur général de la direction des immeubles à l'Université de Montréal.

165 **M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :**

Bonsoir. Mon nom est Louis-Félix Leblanc-Garceau, je suis chargé de projet division des grands projets au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

LA PRÉSIDENTE :

170

Merci, et bienvenue à tous.

Pour faciliter le déroulement de la soirée, les questions reçues à l'avance ont été regroupées par thème et résumées.

175

La commission a bien pris connaissance de l'intégralité de vos questions. Leur libellé exact sera disponible sur le site Internet de l'Office dès demain et sera remis aux représentants.

180

Nous allons commencer par les questions concernant le territoire du Mil Montréal. Ensuite, nous aborderons des questions portant sur le projet d'école primaire du CSSMB et de partage de la cour d'école. Puis sur le nouveau pavillon universitaire de l'UDM et enfin sur le secteur Atlantic.

185

Passons aux questions sur le territoire du Mil Montréal.

LE TERRITOIRE MIL MONTRÉAL

Mme ÉLISE NAUD :

190

Dans un contexte où l'on parle beaucoup d'îlots de chaleur et de place aux espaces verts afin de redonner la Ville à la population.

195

« Quels sont les parcs et espaces verts prévus dans le Mil Montréal et est-ce que davantage d'espaces pourraient être prévus à cette fin? »

LA PRÉSIDENTE :

200

Merci pour la question. Je crois que je vais me tourner vers la Ville, le représentant de la Ville de Montréal pour répondre à cette première question.

Mme MARION DEMARE :

205 Je vais commencer par répondre. Donc, en fait le projet en planification depuis à peu
près 10 ans, il y a en tout cinq hectares de nouveaux espaces verts qui sont prévus, dans le
cadre de la mise en oeuvre du projet. Il y a la place Alice-Girard au coeur du nouveau quartier, le
parc Pierre-Dansereau qui a été récemment livré, est également prévu le grand parc Irma-
LeVasseur, le plus grand parc aménagé dans le cadre de ce projet, puis le parc P1.

210 Aussi, pour le territoire des abords. Donc, il y a le parc Dickie-Moore qui est aujourd'hui
en cours d'aménagement dans le quartier Parc-Extension. Et on rajoute à plus grande échelle le
parc des Gorilles dont l'aménagement devrait débiter à partir de l'année prochaine.

215 Donc, cinq hectares au total, quatre pour le site Outremont et un hectare pour les abords.

Puis je peux peut-être aussi rajouter que concernant la lutte contre les îlots de chaleur, il
y a évidemment l'aménagement de parcs, mais il y aussi tout le réaménagement du domaine
public et des rues où on plante aussi, quand on refait les rues, retravaillent les rues, on plante
évidemment abondamment pour lutter également contre les îlots de chaleur.

220

LA PRÉSIDENTE :

225 Merci. C'est les interventions qu'on a de la Ville de Montréal. Il n'y a pas d'autres
personnes qui veulent renchéir sur ce sujet.

Mes collègues ont-ils des questions subséquentes sur ce thème? Ça va, c'est beau.

Alors, on va passer à la question 2.

230

Mme ÉLISE NAUD :

Alors, toujours concernant la réduction des îlots de chaleur et l'adaptation aux canicules.

235 « Est-ce que la Ville de Montréal s'est dotée d'une réserve foncière suffisante afin
d'assurer le développement d'espaces verts et d'espaces récréo-sportifs comme une piscine par
exemple. »

LA PRÉSIDENTE :

240 Je renvoie la question à la Ville de Montréal encore.

Mme MARION DEMARE :

245 Je peux continuer sur ce point, en faisant le lien avec ce qui a été dit précédemment.
Tous les espaces publics aménagés dans le projet étaient soit de réserve foncière ville au départ
ou ont été achetés à des propriétaires privés. C'est le cas du parc-Dickie Moore notamment ou le
parc des Gorilles. Donc, toutes les réserves foncières ont été faites avant le début de la mise en
oeuvre du projet. Donc, il n'y en a pas d'autres de prévus.

250 Au niveau des équipements, des espaces récréo-sportifs. La programmation, en fait, est
de la responsabilité de l'arrondissement. Dans le parc central du site Outremont, il y a des
équipements sportifs qui sont prévus, mais ceux-là sont planifiés en lien avec ce qui existe déjà
dans le quartier, puis il y a une piscine tout près dans le parc Kennedy de l'arrondissement
255 d'Outremont, juste à côté du parc Irma-LeVasseur à aménager notamment.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

260 Ça serait peut-être pour compléter. C'est que l'objectif à terme c'est que l'offre de
l'ensemble des parcs soit complémentaire et puisse remplir le maximum de besoins.
Évidemment, ces besoins-là sont définis avec les arrondissements qui sont visés.

265 Notamment, il y avait une demande pour des jeux d'eau dans le secteur, qu'il n'y avait
pas dans les parcs existants dans Outremont. Donc, il y a des jeux d'eau qui ont été aménagés
dans le parc Pierre-Dansereau. Donc, le but c'est qu'on aille une complémentarité dans
l'ensemble des parcs.

Donc, il y a déjà la présence d'une piscine. On ne croit pas qu'il y en aura une deuxième à moins de 500 mètres, mais il y aura certainement d'autres équipements complémentaires.

270

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Flies, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose en tant que représentant de l'arrondissement ou c'est complet?

275

M. TOM FLIES :

C'est complet.

280

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Collègues?

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

285

Oui, peut-être un complément. Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur la canopée ou spécifiquement portant sur les îlots de chaleur en amont du développement du projet?

290

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien, sans avoir d'études spécifiques, on connaît l'état d'où on partait avec la cour de triage. Et on peut mesurer aussi l'évolution de la canopée. Il y a un projet pilote actuellement avec la division de la géomatique justement pour utiliser des outils performants de géomatique pour qu'on puisse suivre en mode continu l'évolution, que ça soit au niveau de la superficie de la canopée, mais également l'impact en chaleur sur le site.

295

Donc, ça nous permet de voir comment nos aménagements vont contribuer à la diminution des îlots de chaleur.

300

Il faut comprendre, comme le disait Marion, que toute intervention du projet est axée vers le verdissement. C'est sûr que la place Alice-Girard par exemple, est plus minérale parce qu'elle cherchait à répondre à un besoin, justement d'avoir une place qui permettait des événements à moyen déploiement. Justement pour compléter l'offre des autres espaces dans le secteur.

305

Mais les autres parcs, ça va être plus un objectif plus de verdissement. Puis les rues, par exemple Thérèse-Lavoie-Roux où c'est une première avenue avec double plantation d'arbres. C'est des cellules de croissance qui sont utilisées avec des fosses de plantation continue.

310

Donc, on mise par le nombre d'arbres. On mise aussi sur l'arbre au bon endroit et dans les bonnes conditions, pour s'assurer qu'on a des arbres qui arrivent à maturité et en santé.

Donc, il y a différents moyens d'interventions pour s'assurer, justement de réduire les îlots de chaleur, de pouvoir monitorer l'impact du projet.

315

Puis je finis en disant que ça s'inscrit aussi dans le réseau de biodiversité des voies ferrées, qui est considéré. Puis aussi il y a un objectif toujours, par l'Université, d'avoir un lien entre le Campus de la montagne et via Outremont, la canopée d'Outremont. Donc, ça s'inscrit aussi dans une optique de réseau de biodiversité qui est plus métropolitain.

320

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'en profite pour dire si quelqu'un du Centre des services scolaire ou de l'UDM veut renchérir sur un point, vous n'avez rien qu'à nous le signifier.

325

On passe à la troisième question.

Mme ÉMILIE-JADE BIGELOW:

330

Considérant les enjeux de Parc-Extension, particulièrement ceux liés aux îlots de chaleur.

« Pourquoi ce quartier ne fait-il pas partie du projet Mil Montréal? »

335 **Mme MARION DEMARE :**

Je peux débiter. En fait, il y a toute une partie du quartier qui fait partie du projet, notamment tout ce qui se passe au sud de Beaumont, entre Acadie et l'avenue du Parc. Vous le voyez à l'écran. Puis près également de la gare Parc.

340

Donc, ce morceau du quartier fait partie des interventions portées par le grand projet Mil Montréal. C'est dans ce cadre-là qu'on aménage le premier parc Dickie-Moore qui va être livré cette année et qu'on va réaménager un certain nombre de rues également.

345 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Mais je rappelle pour le bénéfice de tous puis l'Office de consultation publique de Montréal aussi, que cette démarche-là, c'est la démarche du plan de développement urbain économique et social pour les abords. Ce voulait justement une réponse pour intervenir non seulement sur le quartier qui comprenait le campus, mais les abords. Et ça a été fait à travers un processus de consultation comme celui à travers lequel on passe aujourd'hui.

350

LA PRÉSIDENTE :

355 Pour le bénéfice de nos auditeurs, ce plan-là auquel monsieur Bourque fait référence, ça se pourrait que durant la consultation on utilise l'acronyme PDUES. Alors, il s'agit de ce plan-là. Alors, on sait de quoi on parle. Merci.

360

Est-ce que mes collègues ont quelque chose à ajouter, une petite question subséquente? Non. Merci.

On va passer à la question 4, s'il vous plaît, qui est toujours sur le Mil général.

365 **Mme ÉLISE NAUD :**

« Quelles sont les connexions prévues pour relier le Mil Montréal et les autres quartiers? Quel est l'échéancier attendu pour la réalisation de ces connexions particulièrement celles dans

l'axe de l'avenue de l'Épée prévu au PDUES, qui avait été autorisé par le tribunal fédéral des Transports? »

370

LA PRÉSIDENTE :

C'est comme une question complémentaire à ce à quoi on faisait référence auparavant. Si vous voulez continuer?

375

Mme MARION DEMARE :

Oui, exactement. En fait, il y a plusieurs connexions qui sont prévues dans le cadre du projet. Citons déjà la passerelle qui a été aménagée par l'Université de Montréal dans l'axe Wiseman et ouverte en 2019.

380

On peut parler également du prolongement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux jusqu'à l'avenue du Parc, là aussi qui est en fonction depuis quelques mois.

385

Et puis effectivement, dans l'axe de l'avenue de l'Épée, le passage de l'Épée, donc passage à niveau de l'Épée a été autorisé par l'Office des transports du Canada. La conception de ce passage va débuter l'année prochaine, en 2022, pour une réalisation, en fait en 2023.

390

Précisions que le passage à niveau de l'Épée est le deuxième passage à niveau qui va être aménagé dans le cadre du grand projet. On est en train de travailler au passage à niveau Ogilvy justement dans le quartier Parc-Extension, qui va relier la gare Parc, donc l'avenue Ogilvy à l'avenue de Castelnau de l'autre côté, et qui est un lien fondamental en fait pour le fonctionnement du secteur et la mobilité dans le secteur.

395

Je finirais par parler du passage Rockland qui est à beaucoup plus long terme, mais le viaduc doit être réaménagé à horizon 2030 et l'objectif est évidemment d'y intégrer beaucoup plus fondamentalement et de manière beaucoup plus confortable qu'aujourd'hui, les piétons et les vélos.

400

Donc, ça aussi c'est considéré pour essayer de multiplier les liens dans ce nouveau quartier et ouvrir en fait, le site Outremont aux quartiers environnants.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

405 Comme complément. Il y a une voie cyclable qui est déjà aménagée dans l'axe de l'avenue de la Cour De Voirie et ça va permettre d'avoir évidemment un lien cyclable sur le passage à niveau de l'Épée.

410 Puis aussi, il est prévu que le réseau cyclable qui est dans le site dont la piste cyclable surélevée sur Thérèse-Lavoie-Roux, va être connectée vers le réseau supérieur via Beaubien en site propre vers notamment la route verte qui est accessible un petit peu plus loin, dans l'axe du parc des Gorilles qui va aussi comprendre l'aménagement de l'interface pour une accessibilité plus facile.

415 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci. Questions subséquentes.

420 **M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :**

425 Par rapport aux différentes connexions que vous avez nommées. On est porté à croire que, en fait le quartier Parc-Extension, c'est un quartier pas mal déjà enclavé, mais qui présente quand même beaucoup d'atouts, dont deux stations de métros, axes nord-sud, axes est-ouest.

Lorsqu'on regarde la manière dont la trame urbaine, par rapport à ces connexions qui sont en train d'être construites, on a l'impression que ces connexions viennent favoriser un peu, davantage le Campus Mil que d'ouvrir ou désenclaver le quartier Parc-Extension.

430 Est-ce que cette impression ou cette compréhension qu'on est porté à avoir, selon vous est-ce qu'elle serait juste?

435

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

440 Si tu permets, Marion. On vient de vivre le passage à niveau Ogilvy. C'est un lien qui était informel, qui existait, qui permettait à tout Parc-Extension, à l'instar d'un autre passage à niveau un petit peu plus au nord, d'accéder au parc Jarry.

Et la fermeture de ce lien-là a été très, très difficile, parce que ça permettait au quartier d'accéder au parc Jarry.

445 Donc, on pense vraiment que ce type de lien là, qui fait partie du projet n'a vraiment rien à voir avec le campus puis vient vraiment favoriser la connectivité.

450 Il y a d'autres interventions qu'on a réalisées, qu'on parle moins, mais on a travaillé avec l'arrondissement aussi pour diminuer la circulation de transit dans le Parc-Extension. On a fait des modifications. On a une modification qui était attendue depuis 30 ans au coin de l'Acadie-Jean-Talon pour permettre le virage puis diminuer la circulation de transit sur Jean-Talon.

455 Et désenclaver aussi, parce que l'enclavement de Parc-Extension est dû aussi à la circulation automobile puis les chemins qui donnent accès notamment au niveau supérieur, on le sait.

Donc, c'est des interventions aussi qui aident à diminuer la circulation puis diminuer l'enclavement.

460 Donc, c'est sûr qu'il y a des liens qui sont faits avec le campus, parce qu'on veut que les gens de Parc-Extension aient accès aux équipements qui vont être développés dans le campus et vice et versa.

465 Mais il y a d'autres interventions aussi qui sont dans le territoire du PDUES qui sont vraiment faites pour relier les quartiers Parc-Extension à Villeray et Villeray à Parc-Extension et vice et versa avec tous les arrondissements qui sont concernés.

470 **Mme MARION DEMARE :**

Est-ce que je peux me permettre un petit complément?

475 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme MARION DEMARE :

480 Effectivement, Parc-Extension est un quartier très enclavé, notamment par la présence des voies du chemin de fer. On sait que c'est un petit peu difficile à franchir. Juste pour rappel ; les négociations entre le Canadien Pacifique et la Ville de Montréal devant l'Office des transports du Canada a permis l'autorisation de trois passages à niveau à l'échelle de la ville de Montréal, dont deux dans le cadre de ce projet-là.

485

Donc, le passage Ogilvy dont on a parlé et qu'on livre avant la fin de l'année. Et puis le passage de l'Épée qui va être aménagé en 2023.

LA PRÉSIDENTE :

490

Je vais donner la parole, Pierre à une question.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

495 Bien, un petit complément, en fait. Est-ce que l'impact de l'ouverture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux sur les patrons de circulation que vous avez décrits, est-ouest, a fait l'objet d'études spécifiques de la part de la Ville?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

500

Tout à fait. Dans le fond, de façon générale on est accompagné par la direction de la mobilité. Les décisions qui ont été prises ont fait l'objet d'études de circulation, font l'objet de monitoring. Puis évidemment, on parle beaucoup de Thérèse-Lavoie-Roux, mais c'est aussi, il y

505 a des problèmes assez importants sur Van Horne. Donc, il y a vraiment une considération aussi des enjeux sur Van Horne et Jean-Talon et l'ensemble du réseau.

510 Les études de circulation tiennent compte d'un territoire d'influence beaucoup plus grand pour que les décisions soient coordonnées avec l'ensemble des enjeux de circulation du secteur. Parce qu'on sait qu'il y a beaucoup de circulation de transit.

515 Et il y a du monitoring qui est fait. Ceux qui connaissent Thérèse-Lavoie-Roux, il y a des interventions qui sont faites aussi par après. Nous, on livre un aménagement, mais il y a des ajustements qui sont à faire avec du monitoring et c'est fait aussi à travers le projet.

515 LA PRÉSIDENTE :

520 Je vous dirais que la commission s'est déplacée sur le terrain la première semaine où Lavoie-Roux était ouverte complètement. Et nous avons été surpris de voir la circulation, le flot de circulation qu'il y avait là. Alors, qu'il n'y a quand même pas grand-chose de bâti.

520 M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

525 En fait, je voulais juste revenir si vous permettez. C'est tout à fait juste le quartier Parc-Extension est enclavé, enclavé par le chemin de fer, mais je pense que ça serait bien de noter également, il y a l'autoroute 40 et le mur végétalisé avec Ville Mont-Royal qui enclave le quartier.

530 Et à cet égard, je me demandais lorsqu'on est en train de planifier, de construire le Campus Mil et de planifier les connexions avec les abords comme vous le dites, est-ce qu'il y a une structure de concertation qui réunit l'ensemble des acteurs, arrondissements, Ville de Montréal pour réfléchir de façon globale au nouveau quartier?

535 Et ça, c'est une chose, c'est une question. Si vous permettez, je vais aller avec une sous-question compte tenue, c'est en lien avec les réponses qui ont été données.

535 Par rapport à la passerelle Ogilvy. Bien sûr, ça fait longtemps que ça a été planifié. Cependant, du côté de Villeray et c'est un nouveau quartier. Est-ce qu'on peut passer, ça permet les citoyens de Parc-Extension d'avoir accès à Jarry, mais on peut dire également c'est

d'avantage pour permettre aux nouveaux résidents d'avoir accès aux stations de métro, le marché d'alimentation et d'autres.

540

Et est-ce que, je ne sais pas comment on appelle ça en urbanisme, est-ce qu'on peut parler de réciprocité. Comment les deux quartiers peuvent bénéficier de manière équitable par cette nouvelle passerelle?

545

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien, j'aurais tendance à dire consolidation communauté, l'objectif ce n'est pas qu'on ait des passages d'un côté vers l'autre. C'est vraiment qu'on crée des canaux entre les quartiers. Puis en créant ces canaux-là, on croit que c'est comme ça qu'il va y avoir une meilleure mixité. Et l'objectif c'est vraiment de créer des liens entre chacun des quartiers pour qu'il y ait une communauté plus forte qui se crée. Donc, c'est le cas, je pense, dans le passage à niveau Ogilvy.

550

Par rapport à l'autre question qui m'échappe, excusez-moi.

555

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

C'est par rapport à la mise en place ou la création d'une structure de concertation qui réunit les différentes parties prenantes pour concevoir ensemble.

560

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien, dans le projet, premièrement on a le comité de gouvernance. Le comité de gouvernance rejoint l'ensemble des arrondissements et des villes aussi, parce qu'on a Ville Mont-Royal qui est inclus dans le projet. On a des comités directeurs. Et à travers ces comités-là, bien on s'assure d'avoir l'ensemble des interlocuteurs.

565

C'est sûr que par projet, par intervention, on va s'ajuster, puis dans nos approches au niveau de la conception, que ce soit des parcs, des rues, on y va en cocréation puis en co-conception.

570

Donc, par exemple Dickie-Moore a fait l'objet d'une démarche de cocréation avec les utilisateurs du parc. Il a fallu qu'on développe des façons d'approcher l'ensemble des clientèles, notamment de Parc-Extension puis d'assurer non seulement qu'on ait les adultes, les enfants.

575

Donc, c'est une façon aussi d'avoir une adhésion aux aménagements qu'on crée puis d'avoir, dès la livraison, d'avoir une acceptation, d'avoir une adhésion. On dit en anglais « *empowerment* », à travers ces exercices-là.

580

Donc, ça fait partie aussi de l'ADN des projets qu'on développe. Et c'est qu'est-ce qui a été fait dans Dickie-Moore et dans le parc des Gorilles puis c'est ça qu'on lance – on en parlera tantôt – dans P3 au mois de janvier.

LA PRÉSIDENTE :

585

Merci. Passons à la question 5. La dernière sur le Mil en général.

Mme ÉMILIE-JADE BIGELOW :

590

Sur le long terme, mais également pendant les travaux de construction.

« Quelles sont les mesures de mitigation prévues pour limiter la pollution, les nuisances sonores, les accidents et la circulation élevée dans le Mil Montréal ainsi que dans les quartiers avoisinants? »

595

M. TOM FLIES :

600

Je peux peut-être commencer pour tout ce qui touche aux travaux durant les travaux de construction. Donc, évidemment, durant les travaux qui sont déjà en cours et puis qui vont l'être dans l'avenir, bien la réglementation de l'arrondissement s'applique. Donc, on a un règlement qui encadre les nuisances de chantier. Donc, lorsqu'on pense aux horaires de travail permis, les normes sur le bruit, la gestion de poussière, et cetera.

605

Donc, notre équipe d'inspecteurs évidemment, fait les suivis à ce sujet-là. On a d'ailleurs révisé récemment cette réglementation-là pour réduire l'amplitude des horaires pour les travaux

d'excavation. Justement, parce qu'avec les effets cumulatifs des chantiers, bien on avait eu ou vu la nécessité d'agir à ce niveau-là.

610 Aussi, plus précisément dans le secteur Mil, lorsqu'on planifie la gestion des chantiers avec les promoteurs ou les demandeurs de permis. On s'efforce quand même le plus possible de s'arrange à ce que la circulation, notamment de chantier, évite évidemment le plus possible les zones essentielles par exemple. Donc, ça, c'est aussi un autre exemple.

615 Pour tout ce qui est long terme, je vais peut-être passer le flambeau à mes collègues pour les questions de monitoring.

LA PRÉSIDENTE :

620 Oui.

Mme MARION DEMARE :

625 Je peux peut-être continuer concernant la mobilité. On en a déjà un petit peu parlé. Il y a beaucoup de monitoring qui se fait dans le cadre du projet pour essayer de suivre au fur et à mesure de la livraison des espaces. Vous avez parlé de la récente ouverture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux qui a abouti à Parc et qui change un peu les patrons de déplacement.

630 Donc, l'objectif avec nos collègues de la direction de la mobilité c'est de suivre un petit peu comment ça se passe au fil du développement du quartier et d'adapter des mesures complémentaires pour renforcer la sécurité en fait, des déplacements.

635 Comme par exemple, il y a eu tout un monitoring qui a été fait récemment pour évaluer les traverses des rues locales outremontaises prolongées jusqu'à l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, puis voir si ces intersections étaient sécuritaires ou pas.

Elles le sont selon nos collègues, mais il y a quand même du marquage qui a été renforcé pour faire comprendre, pour rappeler la limitation de vitesse qui est quand même à 30 kilomètres/heure sur cet axe-là. Et rappeler en fait, bien, les passages un peu plus sensibles, comme le sont les intersections.

640 On avait fait le même exercice il y a quelques années pour faciliter l'accès au parc canin, quand l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux a abouti sur McEachran.

Donc, c'est vraiment un exercice qu'on conduit au fil du temps pour s'assurer que tout est sécuritaire.

645

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

Donc, je comprends que les études de circulation dont on parlait traitent aussi des déplacements doux, donc déplacements actifs, piétonniers, déplacements cyclistes. Est-ce le cas?

650

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

655 Tout à fait. Je vous donnerais un exemple concret. J'aime ça les exemples concrets. Quand le campus a ouvert en 2019, l'accès au métro Acadie par la passerelle devenait critique. On avait des passages piétons.

660

Puis on avait des problèmes aussi au niveau Jean-Talon / Acadie puis des problèmes dans Parc-Extension sur Jean-Talon. C'est la question c'est qu'est-ce qu'on fait sur les quartiers avoisinants.

665

Donc, toutes les études ont mené au fait qu'on a fait une sécurisation complète de Beaumont / Acadie, qui va être plus complète quand on va faire les travaux finaux sur Beaumont. Puis on a travaillé pour le virage à gauche sur l'Acadie.

670

Je sais que ça a l'air une intervention simple, mais c'est une intervention qui nous a permis de diminuer vraiment le nombre de voitures sur ces intersections-là. Puis le but c'est de diminuer les risques d'accident.

Aussi, l'ouverture du passage à niveau Ogilvy. On va lancer l'avant-projet détaillé... excusez-moi, la conception. Je vais être plus simple, la conception de l'avenue De Castelnau, parce qu'on sait qu'en ayant un passage à niveau ouvert, l'avenue De Castelnau avec les développements privés que vous parliez, va devenir de plus en plus achalandée.

675 Donc, quand les promoteurs vont se retirer, on veut être prêt à faire les rues puis
implanter... On n'a pas fait la conception, mais c'est sûr que dans toutes nos interventions, les
680 modes sont dans le meilleur, quand c'est possible, protéger. Et il y a de l'espace qui est donné
beaucoup plus aux piétons.

680 L'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, comme on le voit, c'est une espace très, très large aux
piétons, piste cyclable surélevée puis ligne directrice des rues que nous avons. C'est vraiment
les critères qu'on doit appliquer partout. Donc, dans le secteur Marconi / De Castelnau, c'est
dans ce sens-là. Puis il y a un partage qui est très équilibré ou avantageux pour la mobilité
douce.

685 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça termine notre section sur les questions d'ordre général sur Mil.

690 **PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE DU CSSMB
ET DE PARTAGE DE LA COUR D'ÉCOLE**

LA PRÉSIDENTE :

695 Nous allons maintenant entendre les questions concernant le projet d'école primaire du
CSSMB et du partage de la cour d'école.

Alors, c'est la question 6.

700 **Mme ÉLISE NAUD :**

« *Quel est le territoire qui serait desservi par la nouvelle école? Est-ce que les locaux
705 mutualisés seront réservés aux résidents de l'arrondissement d'Outremont ou seront-ils ouverts à
tous? »*

LA PRÉSIDENTE :

710 Monsieur Leblanc-Garceau.

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

715 Alors, l'école desservira le territoire d'Outremont qui était le territoire du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Et pour la portion des locaux mutualisés, en fait, il y a une entente de mutualisation avec la Ville qui est à venir. Et entendu que ça sera traité dans cette entente-là.

LA PRÉSIDENTE :

720 Autrement dit, si je vous comprends bien, les locaux à l'intérieur de l'école qui seront mutualisés ne seront pas uniquement réservés aux citoyens d'Outremont, mais pourraient aussi servir...

725 **M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :**

Ça sera défini dans l'entente.

LA PRÉSIDENTE :

730 O.K. D'accord.

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

735 Qui n'est pas finale.

LA PRÉSIDENTE :

740 Il y a une possibilité?

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

Il y a une possibilité.

745

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas déjà déterminé?

750

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

Absolument pas.

LA PRÉSIDENTE :

755

D'accord. D'autres questions? C'est beau. On passe à la question 7, s'il vous plaît.

Mme ÉMILIE-JADE BIGELOW :

760

Une école c'est important. Les documents d'information donnent l'impression que l'on n'a pas le choix. Soit, on dit « oui au projet, soit on est contre les enfants ».

« Avez-vous comparé différents emplacements pour aménager une école afin de savoir quels seraient les autres sites potentiels? Pourquoi ne pas placer l'école sur un terrain déjà zoné institutionnel afin de conserver le parc P3 dans sa totalité? »

765

LA PRÉSIDENTE :

Vaste question.

770

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

Je vais laisser les gens de la Ville répondre.

775

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

780 Oui. On va répondre ainsi que la prochaine. Effectivement, le choix du site a fait l'objet d'une analyse multicritère. Premièrement, il faut comprendre que le terrain de l'école c'est un don de l'Université de Montréal, dans le cadre du développement du campus. Et à l'intérieur de cette entente-là, le site de l'école doit être à l'intérieur du campus. Donc, c'était le premier critère.

785 Évidemment, de toute façon, je crois que les besoins en école justifieraient ce site-là plus d'autres, mais celui dans le campus est le propre... les sites qui ont été analysés, l'ensemble des sites ont été analysés. Évidemment, dans les critères, c'était la proximité de la clientèle desservie. Le fait que le site soit situé proche du pôle civique.

790 Donc, c'est le site optimal qui a été choisi dans les sites disponibles à l'intérieur du projet Mil Montréal, l'intérieur du site du nouveau campus.

LA PRÉSIDENTE :

795 À l'origine, le terrain où va être érigé l'école, où vous désirez ériger l'école était destiné à quel usage et il appartenait à l'Université de Montréal. Donc, est-ce qu'on...

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

800 Non. Il appartenait à la Ville de Montréal parce qu'on procède à un échange de terrain, parce que ce terrain-là appartient à la Ville de Montréal, et les terrains qui appartiennent à l'Université de Montréal ne sont pas situés à des endroits optimaux pour l'implantation d'une école. Donc, on procède à un échange. Et le terrain qui appartenait à la Ville était voué à du développement résidentiel privé.

LA PRÉSIDENTE :

805 D'accord.

810 **Mme MARION DEMARE :**

815 C'est ça. Donc, il y avait du résidentiel puis le long de la place Alice-Girard il y a un rez-de-chaussée commercial qui était prévu. Juste insister sur, que le choix de ce lot-là, alors évidemment, aucune école n'était planifiée il y a quelques années dans le projet, puisque les besoins n'étaient pas là non plus.

820 Donc, nous, on trouve que cette intégration c'est vraiment une plus-value pour le nouveau quartier puis l'ensemble des résidents existants dans les environs et à venir. Et le choix, en fait de cette localisation au coeur du quartier, c'est vraiment un choix plein et conscient.

825 Il y a dans ce secteur-là, la concentration d'équipements publics et communautaires. Il y a le fonds communautaire intergénérationnel qui a un gros, gros équipement public, qui attire beaucoup de citoyens d'Outremont et d'ailleurs.

825 Il va y avoir l'aménagement du plus grand parc en fait, qu'on aménage dans le projet, un grand parc de quartier. Il y a la présence de plusieurs écoles communautaires dans le CPE.

830 Donc, il nous semblait opportun et pertinent d'intégrer une école primaire au coeur du nouveau développement. Donc, ce qu'on a appelle aujourd'hui, parce qu'il y a cette concentration assez exceptionnelle d'équipements publics, le pôle civique du nouveau quartier.

835 Donc, c'est vraiment un choix plein et entier d'intégrer la nouvelle école ici, au coeur du site Outremont.

835 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

840 Et rectificatif. Le terrain qui est voué à l'école n'était pas voué au parc. Il était vraiment voué à du développement résidentiel. Donc, par rapport à la question, on ne vient pas tronquer le terrain du parc avec l'implantation du bâtiment de l'école.

LA PRÉSIDENTE :

845

Étant donné qu'on voulait la mettre dans ce coin-là, la placer dans ce coin-là. Est-ce qu'elle aurait pu être – l'école, je parle – sur un côté du parc ou dans le fond du parc et rallonger le parc vers Thérèse-Lavoie-Roux? Est-ce que ça aurait pu être faisable?

850

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

C'est faisable, mais c'est sûr que l'implantation d'école voulait respecter les lignes directrices du projet puis les principes d'intégrations urbaines qui ont sous-tendu les choix du plan d'ensemble.

855

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

860

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Notamment, par la présence d'une avenue qui est bordée de bâtiments pour créer un encadrement, qu'est-ce qui est important. L'avenue de la place Alice-Girard, il y a toujours, il y a un souhait d'avoir un dialogue entre le bâtiment et la place et de venir former un encadrement.

865

Et aussi, on a respecté l'empreinte prévue du parc Irma-LeVasseur dans le plan d'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

870

O.K. D'accord. Merci.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

875

Vous avez parlé d'une analyse multi critère. Évidemment, il sera, pour être utile, de consulter l'analyse en question. Mais est-ce qu'il est possible pour vous pour la commission,

mais est-ce qu'il est possible d'élaborer un petit peu sur la nature des critères, les grandes catégories de critères qui ont été utilisées?

880 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

885 Mais disons que c'est un terme qu'on utilise dans le sens que pour faire le choix du terrain, on a tenu compte du bassin des écoliers. On a tenu compte des générateurs de nuisance dans le projet. On a tenu compte de l'ensemble de ces éléments-là, la présence d'un pôle civique. Aussi, ça prend des rues pour accueillir quand même les débarcadères, et cetera. Donc, tout ça, a été considéré.

890 Donc, on n'a pas couché une analyse règlementaire sur papier. L'ensemble de ces critères-là a été considéré avec l'Université, avec le Centre de services pour le choix final du site de l'école.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

895 Donc, je comprends qu'il y avait plusieurs sites envisagés?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

900 Il y avait un nombre de sites limités. Parce que les sites du côté institutionnel sont prévus pour du développement institutionnel de l'Université de Montréal. Donc, les deux premières phases sont développées, mais plusieurs phases sont prévues, à moyen long terme.

905 Et les autres sites n'avaient pas la superficie requise pour construire une école quatre, quatre, vingt-quatre, qui comprend quatre classes de prématernelles, quatre classes de maternelles et vingt-quatre classes régulières.

Donc, il y avait un désir aussi d'aller chercher une capacité pour répondre aux besoins du secteur. Donc, on a voué deux sites qui étaient adjacents. On les a intégrés ensemble, c'est présenté dans nos documents, pour créer ce lot-là intégré.

910 Donc, un lot de cette superficie-là dans le site du projet, il n'y en a pas d'autres qui sont disponibles où on a la maîtrise foncière.

LA PRÉSIDENTE :

915 Merci.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

920 Je ne sais pas, Madame, est-ce que vous me permettez que je revienne à la question précédente? Merci.

925 Par rapport à la mutualisation, vous avez parlé d'une entente qui va être établie avec la Ville. Et dans la documentation déposée, il est clair, on parle vraiment, c'est un aspect important du projet, à savoir la mutualisation des espaces.

930 Et là, on parle d'une entente. Ça va être quoi l'orientation de ces ententes-là? Comment ça va être établi? Est-ce qu'il va y avoir des stratégies pour permettre l'utilisation de ce parc-là par les citoyens d'Outremont et des quartiers avoisinants? Et c'est quand est-ce que ça sera fait? Est-ce que ça va être après la construction ou avant? C'est comment vous allez vous y prendre?

LA PRÉSIDENTE :

Tu veux surtout parler de la mutualisation des espaces dans le parc?

935 **M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :**

Non, pas dans le parc, dans l'école pour laquelle il va y avoir une entente qui sera établie entre la commission scolaire ou le conseil.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Et il y a aussi une forme de mutualisation du parc, étant donné qu'il y a une portion du parc qui va être utilisée comme cour d'école pendant les heures d'école et j'imagine qu'en

945 dehors des heures d'école, cette portion-là va-t-elle être ouverte au public ou ça va être une cour d'école dans un parc? Expliquez-moi.

Mme MARION DEMARE :

950 Je peux commencer à vous expliquer. On y tient beaucoup à la façon dont on nomme les choses. Puis ça a vraiment son importance. C'est un parc public qui accueille une aire de récréation pour les élèves pendant les temps de récréation. Mais le statut de cet espace-là, c'est un espace public.

955 Donc, le but c'est qu'il est ouvert à l'ensemble des citoyens hors des temps de récréation. Donc, les soirs, les week-ends, pendant les vacances scolaires, évidemment. Puis c'est des idées auxquelles on tient beaucoup la polyvalence des espaces et la mutualisation des espaces dans un contexte de ville en transition, de rareté du foncier.

960 L'idée c'est d'essayer de penser la polyvalence des lieux. Puis il y a un très bon exemple en ce moment, c'est le stationnement actuel du CCI qui ne va pas rester, mais dont une partie est utilisée comme skate parc, parce que tout le stationnement n'est pas utilisé. Donc comment essayer dans les aménagements publics aujourd'hui et encore plus demain de penser cette mutualisation.

965 Là, c'est aussi un effet de contexte étant donné la forme du lot. Et ça nous apparaît être une avenue intéressante qu'on doit travailler et pousser, en pensant évidemment l'accès de l'espace qui va être réservé à certain temps, à son ouverture à l'ensemble des citoyens en temps ordinaire.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Naturellement, il va y avoir une planification spéciale étant donné la nature de l'occupation de ce parc-là. D'accord.

975 La question de la mutualisation des locaux, je me tourne vers vous?

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

980 Oui. Donc, pour la mutualisation des locaux. Bien entendu, nous, notre concept a prévu
des entrées indépendantes, facilement contrôlables pour pouvoir permettre aux citoyens
d'accéder aux locaux.

985 Alors, ça sera un peu le même principe que le parc à l'intérieur des heures d'occupation
de l'école, les locaux seront réservés aux activités scolaires, mais à l'extérieur, donc les soirs, les
fins de semaine ou durant la période estivale, ces locaux-là vont pouvoir être loués, prêtés aux
différents citoyens qui voudront l'utiliser.

LA PRÉSIDENTE :

990 Et le design de l'école va s'en suivre?

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

995 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1000 D'accord. Pas d'autre intervention sur cette question-là? On va passer à la deuxième
question sur l'école primaire, la question 8. La troisième question en fait.

Mme ÉLISE NAUD :

1005 *« Comment les déplacements pédestres seront-ils sécurisés, particulièrement avec
l'ouverture d'une nouvelle école primaire? »*

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1010 Je vais commencer, Marion, parce que ça complète une autre réponse. Puis je te
laisserai compléter.

1015 Bien premièrement, par le choix de la localisation d'école. C'était le premier, un des critères qu'on parlait dans une réponse précédente. C'était justement d'avoir une école qui n'était pas de l'autre côté de la voie ferrée avec plusieurs intersections à traverser pour les élèves.

1020 Donc, le choix de la localisation a été fait particulièrement pour être proche et idéalement à moins de cinq ou dix minutes du bassin qui est desservi. Donc, c'était un premier critère.

Je vais laisser Marion compléter pour la suite.

Mme MARION DEMARE :

1025 Dans le cas de l'aménagement à venir du parc Irma-LeVasseur, nous avons engagé en fait tout un exercice de conception avec des consultants, et la conception du parc inclut la conception des rues tout autour, notamment Dollard, Wiseman, et cetera.

1030 Donc, l'idée c'est vraiment de travailler les accès au parc et au nouvel établissement scolaire dans une perspective de corridor scolaire, donc de rues locales vraiment apaisées à destination de la mobilité douce, notamment des piétons.

1035 Le Centre de services scolaire bien, parle d'une école de marcheurs, d'une vraie école de proximité. C'est aussi pour ça qu'elle est localisée ici, tout près du bassin qu'elle dessert. Donc, l'objectif dans l'exercice qu'on entame à peine d'aménagement, c'est vraiment travailler tous les accès dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

Y compris par le parc, j'imagine?

1040 **Mme MARION DEMARE :**

Tout à fait.

1045

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter sur cette question-là?

1050 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Peut-être mentionner, qu'en classique aussi, les corridors scolaires, les brigadiers, tout ça, va être étudié aussi pour mettre ça en place comme il est le cas dans toutes les écoles.

1055 **M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :**

Bien, on sait évidemment que pour ce qui est préconisé et tout, puis on ne peut pas être contre la vertu puis contre le fait que les enfants bougent davantage, se déplacent à pied et tout. Mais on sait aussi que dans la vraie vie, certains de ces enfants-là sont véhiculés vers l'école et puis les gens déposent plus d'un enfant le cas échéant, à différents endroits et tout, dans le circuit qu'on fait le matin pour se rendre au travail et tout.

1060

Donc, dans quelle mesure est-ce que le choix du site a été informé ou on a tenu compte... justement, vous avez parlé d'espaces de débarcadère. Et en quoi est-ce que le choix du site et sa configuration, le design qui se dessine pour l'école a tenu compte de cet aspect-là en fait?

1065

Parce que l'avenue Lavoie-Roux étant une rue quand même assez passante et semble se destiner à être une voie de transit est-ouest selon ce qu'on a observé sur place.

1070

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Justement, une des premières préoccupations qui ont été émises par le Centre de services, c'était, oui l'importance de sécuriser les déplacements piétons, mais considérer aussi la présence sporadique d'autobus scolaire, de livraison et aussi de parents qui vont faire des dépôts pour différentes raisons.

1075

Donc, Thérèse-Lavoie-Roux n'était pas appropriée vu la présence d'une piste cyclable, et cetera. Donc, le concept d'école et aussi les actions ont été faits en sorte qu'on puisse travailler

1080 tout ça sur Dollard. Et dans la conception du parc, il est prévu d'intégrer ces besoins-là à même l'assiette de la rue Dollard.

Évidemment, on lance la conception qui va se faire en co-conception avec les citoyens, les écoliers notamment, le Centre de services. Mais c'est tout ça qui va être prévu du côté de Dollard puis ça a été considéré.

Aussi, on a fait, on a aussi, dès qu'on a lancé le projet, vérifié qu'il n'y avait pas d'enjeux majeurs, par les ingénieurs de la Ville à la direction de la mobilité et connaissant aussi plusieurs écoles à Montréal puis les enjeux. Il n'y avait pas d'enjeux majeurs. Mais c'était à considérer évidemment la conception. Ça a été fait par les architectes en collaboration avec la Ville, puis dans le contrat donné de paysage, ils ont cet intrant-là à prévoir pour répondre aux besoins de l'école.

Le sens de la circulation sur Dollard a déjà été prévu être changé, on l'a déjà coordonné parce qu'on savait pour la sortie des autobus c'était important pour que l'autobus soit du bon côté aussi. Donc ça, c'est déjà coordonné. Il va rester à faire la conception de cet espace-là, puis l'idée aussi d'avoir un lien avec le CCI puis de sécuriser aussi les accès puis les liens piétons avec le CCI.

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est complété pour l'école. Allons maintenant sur les questions pour le nouveau pavillon de l'UdeM.

1105 **NOUVEAU PAVILLON UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Mme ÉMILIE-JADE BIGELOW :

1110 « *Qu'advient-il des jardins éphémères situés sur des terrains de l'Université de Montréal?* »

LA PRÉSIDENTE :

1115

Monsieur Chassé.

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1120

En fait, ce qu'on peut dire, ce qui est important de dire, c'est que l'Université de Montréal n'a actuellement aucun plan de développement de ce site-là à court ou à moyen terme, il n'y a pas de plan.

1125

Ce qu'on peut aussi dire, c'est qu'actuellement les jardins éphémères c'est des activités qu'on collabore avec eux, on les soutient, depuis 2015 on collabore avec à peu près dix organismes qui entretiennent et qui travaillent sur le site. On a aucune intention, nous, d'arrêter les initiatives puis en fait, on fait la promotion de ça.

LA PRÉSIDENTE :

1130

D'accord. Questions subséquentes?

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

1135

Est-ce qu'on doit comprendre de votre réponse que vous dites qu'il n'y a pas de plan pour développer le site en question. Éventuellement, de tels plans pourraient se matérialiser?

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1140

Le projet à l'étude actuellement à l'Université de Montréal c'est la phase 2, la phase 3 du Campus Mil, ne vise pas ces lots-là.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

1145

O.K.

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1150 Ils ne visent pas du tout ces lots-là, puis on peut comprendre que des projets d'infrastructures publiques peuvent prendre cinq à dix ans à se développer jusqu'à 15 ans pour le Campus Mil. Alors, il n'y a pas de plan court, moyen même je pourrais presque dire à long terme, de développer ce site-là.

1155 **M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1160 Alors, on passe à la question 10.

Mme ÉLISE NAUD :

1165 « Est-ce que l'Université compensera la densification du lot pour lequel des modifications réglementaires sont demandées par des espaces verts? Quels seront les espaces végétalisés récupérés ailleurs? »

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1170 En fait, dès le départ du projet, l'Université de Montréal a cédé 10% des terrains à des fins d'aménagement de parc. La compensation elle se trouve pas mal là.

LA PRÉSIDENTE :

1175 Il n'y a pas d'autres compensations de prévues actuellement avec la modification demandée au niveau de la densité sur ce lot-là?

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1180 Nous, on considère que la compensation elle s'est faite...

LA PRÉSIDENTE :

Elle a été effectuée.

1185

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

... quand on a cédé les 10% de terrain.

1190

LA PRÉSIDENTE :

C'est beau. La question 11.

Mme ÉMILIE-JADE BIGELOW :

1195

Considérant les inquiétudes et les recommandations émises dans le cadre des deux dernières consultations publiques menées par l'OCPM sur le territoire du Mil Montréal ;

Considérant qu'aucune résidence universitaire n'a été construite à ce jour sur le Campus Mil ;

1200

Considérant que la présence de l'Université au sud de Parc-Extension a une incidence sur la hausse des loyers et les évictions.

1205

« Avec le développement du Centre d'innovation en intelligence numérique au croisement de la rue Durocher et de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, qu'est-ce que l'Université de Montréal compte faire pour limiter son impact sur la gentrification de Parc-Extension? »

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Chassé.

1210

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

L'Université de Montréal a contribué justement à empêcher la gentrification par justement le développement et le déménagement de la clinique l'Extension. On l'avait agrandie. C'est des

1215 services professionnels qui sont gratuits. Alors, c'est un premier geste que l'Université de Montréal a posé.

1220 Deuxièmement, ce que je pourrais dire c'est que dans l'entente sur les conditions de réalisation qui est intervenue entre la Ville et l'Université, la Ville s'était engagée à contribuer à des initiatives reliées aux logements sociaux et communautaires avec la Ville.

Alors, peut-être je peux laisser monsieur Bourque compléter.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1225 Bien effectivement, sur la base de la définition du projet qui a été fait en partenariat avec l'Université de Montréal, on s'est fixé des cibles de production de logements sociaux et communautaires et abordables dans le site, qui est de 15/15. Et on va atteindre nos cibles et probablement les dépasser.

1230 Il y a d'ailleurs la première coop de ce secteur-là le Suroît qui est actuellement... la première coop, excusez-moi, justement le terrain qui a été vendu par l'Université de Montréal, qui est en construction, le Suroît. Et ça compte pour aussi le développement qui va se faire dans le secteur Rockland. Donc, on voit les différents chiffres ici.

1235 Et pour les abords, dans le cadre du PDUES, du plan de développement urbain économique et social pour les abords, la Ville s'est fixé une cible de 225 logements sociaux. Il y a certaines acquisitions qui ont été réalisées pour la production d'une partie des logements. Et la Ville continue sa veille, notamment avec le droit de préemption pour pouvoir parvenir à faire des acquisitions.

1240 Dans le droit de préemption, c'est un nouveau pouvoir dont s'est dotée la Ville pour nous permettre d'aller faire des acquisitions de gré à gré quand des propriétés sont mises sur le marché.

1245 Donc, c'est justement le genre de nouvel outil, puis je rappelle également que la Ville a adopté tout récemment son nouveau règlement sur l'inclusion, qui vient à ce moment-là prescrire

des cibles au niveau règlementaire. Alors, que nous c'est un engagement qui a été fait à l'époque de bonne foi entre l'Université et la Ville.

1250

Donc, on va atteindre nos cibles, les dépasser, puis il y a différentes autres interventions qui sont prévues, je pense, dans les secteurs adjacents, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des résidents actuels.

1255

Mme MARION DEMARE :

Je peux peut-être donner quelques chiffres pour illustrer des propos. Notamment, au niveau de la production de logements sociaux, communautaires, sur les 1 300 logements qui étaient planifiés en début de projet, la cible fixée par les deux partenaires était de faire 15% de logement social, c'est-à-dire 195 logements sociaux communautaires. Aujourd'hui, on est à 275 sur le site.

1260

On dépasse la cible qui était fixée sans considérer le secteur Rockland qui est aujourd'hui en redéfinition. Donc, le passage et tous les lots qui appartiennent à la Ville tout autour.

1265

Donc, quand la Ville possédait, les partenaires possédaient le foncier, on a essayé d'aller au-delà des engagements qu'on avait pris à l'époque en 2011, pour la cible fixe du PDUES.

1270

On comprend qu'on a beaucoup moins la maîtrise foncière sur ces territoires. Ce n'est pas du tout, c'est des quartiers qui existent. Donc, la cible fixe on l'a dit, est de 225 logements, nouveaux logements à produire. On en a fait 54 pour le moment, qui ont été livrés sur De Castelnau il y a quelques années en 2018. Et puis là, c'est ça, le service de l'habitation travaille à se constituer une réserve foncière pour pouvoir compléter cette cible-là.

1275

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

Les coopératives dont vous parlez sont des coopératives qui se trouvent dans le site Mil. Et là, la question portait sur la gentrification dans Parc-Extension. Votre réponse parle, advenant le cas qu'il va y avoir des espaces ou des logements ou des édifices qui seront vendus, la Ville pourrait les acquérir pour construire des logements sociaux.

1280

Mais en dehors de cette hypothétique...

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1285

Il y a eu des acquisitions. On pourra fournir à l'Office le détail des acquisitions réalisées, mais il y a eu des actions majeures qui ont été réalisées dans Parc-Extension. Et c'est sûr, comme le disait ma collègue, on est dans un marché immobilier très vigoureux, mais notamment, dès qu'on a eu l'opportunité de faire des acquisitions on est allé justement.

1290

Donc, dans l'ensemble des champs de compétence de la Ville, on travaille pour réduire les effets de cette gentrification qui est quand même une tendance lourde à Montréal pour éviter l'accentuation.

1295

Donc, oui, on a fait concrètement des acquisitions également dans Parc-Extension.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

1300

Et par rapport à la problématique, à la réalité de la gentrification du quartier Parc-Extension, comment vous avez établi le seuil de 225 logements, et comment ça va avoir un impact sur la gentrification du quartier?

Mme MARION DEMARE :

1305

Je peux peut-être commencer sur point. La cible en fait, a été établie lors de l'élaboration du PDUES dont on a parlé. Donc, la colonne du plan de développement urbain économique et social de tous les secteurs couverts, donc qui bordent les voies de chemin de fer.

1310

Et à cette époque, en fait, ce document visait à limiter un peu l'impact du nouveau développement sur les quartiers environnants, et notamment avec la production de cette cible fixe.

1315

Il faut se remettre aussi, je sais que ce n'est peut-être pas une réponse très satisfaisante et puis on travaille fort pour continuer à produire du logement social dans ces quartiers. Mais à l'époque, on n'était pas du tout dans le même contexte qu'on vit aujourd'hui non plus.

Donc, c'était une cible qui paraissait raisonnable et totalement justifiée pour l'époque. Donc, voilà comment elle a été élaborée dans les années avant l'adoption de ce règlement, donc 2012, 2013. C'était vraiment une réponse à l'enjeu à ce moment-là.

1320 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Mais on va pouvoir également mesurer les impacts de l'entrée en vigueur du nouveau règlement, qui lui, maintenant est opposable aux promoteurs et il est tout récent.

1325 Donc, le droit de préemption c'est un tout nouvel outil dont s'est doté la Ville pour éviter d'aller en expropriation et de pouvoir faire des acquisitions gré à gré qui est moins coûteux en termes de deniers publics.

1330 Donc, c'est deux nouveaux outils que la Ville s'est dotés justement pour agrandir son champ d'intervention de compétences, c'est dans nos compétences, mais dans nos champs d'intervention et d'être plus proactifs dans la production, puis aussi de partager ce fardeau-là avec les développeurs privés à travers le règlement.

1335 Donc, on travaille très fort pour pallier aux effets de la gentrification. Et le projet comme le présentaient dans les chiffres de Marion, a quand même fait une production, les premiers logements dans ce secteur-là.

1340 On sait qu'il y a un besoin dans Parc-Extension, mais on pense aussi, il faut avoir une équité territoriale sur la production aussi de logements sociaux. On semble en produire partout à Montréal. Oui, dans Parc-Extension, mais oui aussi dans Outremont, dans Anjou ou dans tous les arrondissements de la Ville.

Mme MARION DEMARE :

1345 Je peux compléter. C'est juste pour illustrer ce qui vient d'être dit. Au niveau de l'usage du droit assez récent de préemption par la Ville de Montréal comme un outil de maîtrise foncière. Il a été utilisé dans Parc-Extension notamment au niveau d'un bâtiment assez... bien qui a fait parler de lui, c'est la Plaza Hutchison à côté du métro Parc, qui est quand même idéalement

1350 localisé, qui n'était pas du tout à usage résidentiel. Donc là, la Ville a essayé avec ce nouveau règlement-là de voir toutes les opportunités dans Parc-Extension.

1355 Donc, quand on parle de veille foncière, c'est le travail qui est fait depuis l'adoption du règlement pour essayer de saisir toutes les opportunités dans ce quartier pour développer du logement social.

LA PRÉSIDENTE :

Pierre, tu as une question?

1360 **M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :**

1365 Oui, bien technique. Mais pour le bénéfice de la commission puis des participants, des auditeurs, vous avez utilisé des expressions : logement social, logement communautaire. Vous pouvez les définir les termes et ce qu'on entend aussi par logement abordable.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1370 On va là-dessus vous revenir par écrit avec les définitions officielles du service de l'habitation.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

Parfait. Merci.

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

1380 **M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :**

Une dernière question, si vous permettez. Monsieur Chassé de l'Université de Montréal a parlé de la clinique l'Extension. Vous avez fait un lien également avec la gentrification. Pouvez-

vous nous dire quels sont les services qui sont offerts et comment peut-on faire un lien entre la gentrification du quartier et la dispensation des services de la clinique l'Extension?

1385

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

Bien, en fait la clinique l'Extension donne des services professionnels, orthopédagogie, psychologie. C'est ce que je connais. On pourra peut-être vous répondre par écrit exactement c'est quoi l'offre de service.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors ça, ça clôt la portion sur le Pavillon de l'UdeM. Avant de passer aux questions concernant le retrait du secteur Atlantic. On va procéder maintenant à l'ouverture de la tribune téléphonique. C'est le moment de nous appeler si vous désirez poser une question en direct par téléphone au numéro de téléphone suivant, et je crois qu'il va apparaître, 1-833-225-5790.

1395

Nous vous inscrivons au registre puis nous vous rappellerons quelques minutes avant le moment de poser votre question.

1400

I will now open the phone lines. Now is the time to give us a call if you would like to ask a question live over the phone. To do so, you must call the following telephone number: 1-833-225-5790. We will register you and call you back when it's your turn to ask your question.

1405

Je vous rappelle que si vous n'avez pas envoyé une question par écrit entre le 3 et le 13 septembre et que les représentants n'y répondent pas ce soir, c'est parce qu'elle aura été acheminée par écrit.

1410

L'Office a fait parvenir une soixantaine de questions par écrit aux représentants. Les réponses seront publiées sur le site Web de la consultation dès leur réception.

Nous allons maintenant revenir à nos questions reçues à l'avance, celles qui concernent le secteur Atlantic.

1415

Alors, on passe à la question 12.

LE SECTEUR ATLANTIC

Mme ÉLISE NAUD :

« Pourquoi le retrait du secteur Atlantic du territoire d'application du règlement actuel dans le but de le soumettre à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, permettrait plus de souplesse? »

Quels sont les usages permis au règlement actuel qui seraient reconduits dans la réglementation d'urbanisme d'Outremont, si le secteur Atlantic lui était transféré? »

Dans les faits, qu'est-ce que le retrait du secteur Atlantic aura comme conséquences? »

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Flies, la parole est à vous.

M. TOM FLIES :

Alors, pour la première partie de la question, le fait de verser le secteur dans la réglementation de l'arrondissement, donc la réglementation locale, ça permettra tout d'abord à l'arrondissement d'utiliser tous les outils urbanistiques à sa disposition. Donc, lorsqu'on parle notamment des règlements, bien le règlement de zonage, mais aussi les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, des projets particuliers, et cetera.

Donc, ça permet en quelque sorte d'adopter plus spécifiquement la réglementation au secteur. Donc, il faut se mettre un peu encore une fois dans le contexte de ce règlement-là, le 06-069 qu'on discute ce soir a été adopté, bien on était dans une vision davantage du développement du Campus de l'Université de Montréal.

1450 Le secteur Atlantic est quand même un peu à part, puis les développements maintenant des infrastructures sont complétées. Maintenant, c'est davantage une question de gestion locale au niveau des spécificités de ce qui se passe dans ce secteur-là.

1455 Donc, ça nous permettra de nous ajuster aussi plus rapidement au niveau de l'arrondissement s'il y a des besoins particuliers, des demandes particulières, et cetera.

1460 Pour justement parler de la question des usages, pour la deuxième partie. Actuellement, les usages qui sont prévus dans la zone C12, c'est des usages résidentiels. Il y a quelques usages commerciaux, de types bureaux, des types récréatifs.

1465 Il y a aussi des usages communautaires en fait, qui visent essentiellement l'usage municipal et les espaces publics. Donc, on prévoit de maintenir ces types d'usages là.

1470 Toutefois, j'aimerais juste préciser que l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire va suivre le processus qui est actuellement en cours. Donc, pour la législation provinciale nous impose de d'abord faire le transfert et ensuite adapter une grille une nouvelle grille si on souhaite le faire.

1475 Et donc, c'est ce que l'arrondissement prévoit et puis ça se ferait dans une démarche distincte, qui succéderait finalement à la démarche en cours. Et donc, il y aura aussi une consultation publique à ce niveau-là, qui est prévue l'année prochaine.

1480 Mais concrètement, on prévoit donc essentiellement de maintenir ce qu'il y a, mais de probablement aussi optimiser un peu les usages notamment et certains paramètres réglementaires à la spécificité du secteur.

1485 Parce que, je vous donne un exemple. Si on parle aussi des marges de recul notamment qui ont été conçues dans le cadre du campus, bien actuellement les marges de recul sont assez larges.

1490 Donc, il faut réfléchir à ça pour aussi faire le lien, la transition avec Rosemont-La-Petite-Patrie qui est juste de l'autre côté de la rue Hutchison.

1485 Et pour les usages aussi, bien il y a toute une mixité d'usage qu'on aimerait vraiment en tenir compte dans ce secteur-là.

1490 Puis concrètement, ce que ça change en fait, c'est qu'à partir du moment où ce processus-là qui est actuellement en cours finirait, bien à ce moment-là, le 06-069 ne s'appliquerait plus dans ce secteur-là. Et la réglementation locale s'appliquerait désormais.

LA PRÉSIDENTE :

Pierre, est-ce que tu as une question?

1495 **M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :**

Oui. Bien, en fait vous avez ouvert la porte et je vous en remercie. En fait, on a parlé du comité de gouvernance plus tôt, en réponse à une autre question.

1500 Sur la question des conséquences et des avantages à sortir ce petit secteur du secteur Mil et qui est assujéti aux règlements actuels. Dans quelle mesure est-ce que ça aura un impact ou des conséquences pour justement articuler le développement de ce secteur-là avec les secteurs immédiatement adjacents dans Rosemont-Petite-Patrie, qui présente des caractéristiques quand même assez semblables.

1505 Et j'ajouterais, c'est une question. Est-ce que dans votre réflexion soit au comité de gouvernance ou dans les échanges que vous avez avec l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, t'sais, que ce secteur-là en fait, se déploie jusqu'à l'avenue du Parc, rue très importante à Montréal.

1510 Cette question s'adresse aussi à la Ville de Montréal. Puis c'est un secteur, un tronçon de la rue qui est un petit peu en manque d'amour.

1515 Donc, est-ce que vous voyez là une opportunité d'avoir une démarche puis une réflexion conjointe avec la Ville-Centre et puis avec l'arrondissement sur le développement du secteur en question, incluant le tronçon de l'avenue du Parc, le cas échéant?

M. TOM FLIES :

1520 Bien, tout d'abord il y a déjà une démarche qui est en cours avec le PDUES, qui évidemment prend déjà ce secteur-là en compte un peu plus large. Puis on valide évidemment dans ces démarches-là.

1525 On est actuellement dans une phase d'analyse sur les possibilités et les actions à poser. Toutefois, on voit déjà qu'il y a certains enjeux qui actuellement ne s'intègrent pas ou la transition ne se fait pas très bien. Je parlais des marges de recul, mais la question des usages. Puis évidemment, il y a aussi toute la question des axes de transport.

1530 Bien là, avec notamment l'ouverture de Thérèse-Lavoie-Roux sur l'avenue du Parc, bien ça change effectivement un peu la nature du secteur.

Mais sinon, effectivement, un autre élément aussi, on a des réunions prévues avec nos collègues de Rosemont-Petite-Patrie pour justement voir comment on pourra... quelles sont leurs intentions sur le moyen et long terme aussi.

1535 Mais évidemment, on est dans un cadre bâti quand même existant. Donc, on n'est pas dans une situation aussi particulière qu'une gare de triage. Donc, il y a quand même des usages et une économie locale assez établie. Mais on aimerait, surtout on souhaite évidemment animer le domaine public notamment. Donc, trouver une façon pour que ça soit vu comme un secteur, un tout.

1540

Donc, on prend effectivement ces aspects-là en compte.

Mme MARION DEMARE :

1545

Peut-être amener un petit complément d'information. Parce qu'au-delà du cadre bâti, l'aménagement du domaine public reste dans le grand projet Mil Montréal. On a parlé tout à l'heure des premières interventions qui vont être faites, mais d'abord très temporaires sur Beaubien pour faire passer les vélos de manière beaucoup plus sécurisée entre le réseau vert et le nouveau campus.

1550

Et l'aménagement de Beaubien est une des interventions prévues dans le projet, comme le réaménagement aussi des rues Durocher / Hutchison.

1555 Donc, la continuité va aussi se passer au-delà de l'ouverture Thérèse-Lavoie-Roux sur Parc par le réaménagement de tous ces axes-là pour travailler les liens et les connexions entre les quartiers.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

1560 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1565 C'est beau?

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

Oui.

1570 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, la période des questions reçues à l'avance et synthétisées par nos analystes est terminée.

1575 On va maintenant prendre une courte pause. Au retour, vous pourrez poser vos questions. Pour se faire, je vous rappelle que vous devez appeler le 1-833-225-5790.

Chaque personne aura droit à deux questions. Pour en poser davantage vous devrez rappeler au même numéro et vous réinscrire au registre.

1580 Merci d'être patient, si vous êtes nombreux à nous appeler, il se peut que l'attente dure quelques minutes.

1585 We will now take a short brake. When we return, you will be able to ask your questions. To do so, you must call the following number: 1-833-225-5790. Each caller will have the right to ask two questions. To ask additional ones, you must call back and re-register.

1590 Please, be patient if the phone lines are crowded, there might be a waiting period of a few minutes.

Au retour de la pause, la parole sera à vous. On vous revient dans quelques minutes. Merci.

1595 **PAUSE ET REPRISE**

LA PRÉSIDENTE :

1600 Bienvenu à nouveau. On reprend maintenant avec les questions en direct. Je vous demanderais de limiter les préambules à ce qui est strictement indispensable pour la compréhension de vos questions. Je vous rappellerais également qu'il faut se limiter à deux questions.

La parole est donc à vous. Et nous allons prendre le premier appel.

1605 **M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :**

Dans la documentation qui nous a été déposée, on parle de partenariat entre l'école et la Ville, l'école primaire et la Ville.

1610 Est-ce qu'on pourrait penser élargir ce partenariat quand vous allez être dans le même site, entre l'Université, l'école et la Ville de Montréal?

1615 Parce qu'on n'avait pas mentionné l'Université dans l'établissement d'un partenariat éventuel.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1620 Bien, j'oserais dire qu'il y a un partenariat entre les trois parties déjà. Pour rappeler la
genèse projet, l'Université de Montréal a dans son projet décidé de léguer un terrain et il y a une
vocation qui va être scientifique à l'école, pour faire écho à la vocation du campus dans ce site-
là.

1625 **M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :**

O.K.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1630 Et il y a un local scientifique qui est prévu dans la concession de l'école. Donc, premier
volet de partenariat.

1635 Évidemment, nous, la ville on va participer au partenariat à travers les ententes de
mutualisation des espaces. Et il pourra aussi y avoir d'autres partenariats qui sont évalués à
travers ça, que ça soit des liens... je ne veux pas rien présumer, mais avec les étudiants, et
cetera.

Donc, je ne sais pas si je réponds à la question?

1640

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

Oui. Tout à fait. Merci.

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonne question. Est-ce qu'on est prêt à avoir la question de madame Boisvert?

1650

LA PRÉSIDENTE :

1655 Monsieur Chassé, dans le document de présentation qui nous a été remis à la commission sur le futur pavillon universitaire et l'occupation du lot et des environnements. Il est question comme quoi l'Université va acheter certains terrains et en vendre d'autres ou en échanger d'autres dans certaines portions du lot.

1660 Est-ce que vous pourriez nous en parler un peu plus. Qui est impliqué dans cette transaction-là et où on en est rendu?

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1665 Je vais laisser Radhia répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1670 **Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. Bonjour. Effectivement, il y a eu des échanges de terrains spécialement avec l'école Belz, l'école qui est juste à côté du lot PB35. Bien, je pourrais vous montrer peut-être un plan.

1675 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est l'école qui est dans la portion sud, je crois, du lot?

Mme RADHIA HAMDANE :

1680 Exactement. En tout cas, dans le PB35, l'Université... il y a eu un échange de terrain d'où le PB35 a diminué de superficie. Et c'est pour ça que le COS finalement est diminué.

1685 J'oserais dire que le PB35 qui était initialement avec un COS de deux et un taux d'occupation au sol de 50%, on veut l'augmenter parce que le terrain finalement a diminué. Parce qu'il y a des échanges...

LA PRÉSIDENTE :

1690 O.K. D'accord.

Mme RADHIA HAMDANE :

1695 ...qui sont en train de se faire avec l'école Belz. Mais rien n'est encore officialisé à 100%. Donc, c'est pour ça que ce n'est pas encore très officiel, mais il y a des échanges quand même avec l'école qui est à côté. Et qui va diminuer le terrain de l'Université de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1700 Parfait. Ce qui a comme conséquence de demander la modification du règlement.

Mme RADHIA HAMDANE :

1705 Exactement. Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Je comprends. Merci. Est-ce que madame Boisvert est prête?

1710 **Mme CYNTHIA BOISVERT :**

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

1715 Oui, très bien, Madame Boisvert. On vous écoute.

Mme CYNTHIA BOISVERT :

1720 Le nombre de logements sociaux qui avait été bonifié, le chiffre que j'ai vu c'était 275
versus 126 logements dit abordables. Donc, j'aimerais savoir ce qui en était des logements
abordables, est-ce qu'il y en a d'autres prévus. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1725 La réception est très mauvaise. Je ne sais pas si un analyste a entendu la question
mieux que nous ici, en avant. Il pourrait la reformuler.

Je crois que votre question parlait du logement abordable?

1730

Mme CYNTHIA BOISVERT :

(Inaudible).

1735

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est mieux. Allez-y, on vous écoute.

Mme CYNTHIA BOISVERT :

1740

C'est que vous aviez dit avoir bonifié le nombre de logements sociaux offerts, mais qu'en
était-il des logements abordables? On avait vu le chiffre de 126, si je ne me trompe pas. C'est
tout. Merci.

1745

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et votre question est plus spécifiquement?

1750

Mme CYNTHIA BOISVERT :

1755 Bien, 126 sur 1 300 ça ne fait pas 15%. Donc, c'était pour clarifier s'il y en avait d'autres de prévus.

LA PRÉSIDENTE :

1760 Question du pourcentage qui est consacré au logement abordable.

Mme MARION DEMARE :

1765 C'est le 15% qui va être visé. Aujourd'hui, on en est là, parce que tout le développement privé n'est pas encore à terme et aboutit. Mais la cible visée c'est bien 15% des logements planifiés initialement. Donc, des 1 300 logements.

LA PRÉSIDENTE :

1770 O.K. Est-ce que ça répond à votre question, Madame Boisvert? Autrement dit, c'est un objectif. Il est en constitution. C'est un objectif.

Mme CYNTHIA BOISVERT :

1775 Mais c'est super. Si on en a plus qui s'en viennent, c'est bon. Très bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Merci, bonne soirée. On n'a pas d'autre appel pour l'instant. Alors, on va continuer, j'imagine que j'ai un de mes collègues qui a des questions.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

1785 Moi, j'ai une toute petite question. Étant donné qu'on parlait de logements. Vous avez parlé de logements sur De Castelnau. Soit logements communautaires ou abordables, je ne sais pas lequel. C'est où exactement sur De Castelnau?

Mme MARION DEMARE :

1790

J'ai l'adresse exacte. C'est au 181, rue De Castelnau Ouest. C'est un premier programme en fait qui a été livré en 2018. Donc, un programme, une coopérative de logements sociaux et communautaires.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

1795

Il est dans Parc-Extension?

Mme MARION DEMARE :

Non. De l'autre côté, sur Castelnau de l'autre côté.

1800

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

C'est ça que effectivement, que je pensais. Alors, le logement est dans Villeray, il est dans l'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension. Il n'est pas dans le quartier Parc-Extension?

1805

Mme MARION DEMARE :

Le premier réalisé pour répondre à l'objectif de 225, oui, a été réalisé ici.

1810

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

O.K. Alors, la cible de 225 c'est pour l'arrondissement et non pas pour le quartier Parc-Extension?

1815

Mme MARION DEMARE :

La cible de 225 logements sociaux est pour le PDUES. Donc, en fait à cheval entre les arrondissements Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension, puis les quartiers Parc-Extension et

1820 Parc. Mais ça comprend aussi le secteur Marconi-Alexandra de l'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie.

LA PRÉSIDENTE :

1825 O.K. C'est beau.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

1830 Oui, c'est bon. On s'était déjà échangé par rapport à l'impact sur les quartiers avoisinants, mais pas de la gentrification, elle est complètement différente. On avait déjà échangé là-dessus, entre Parc-Extension et le quartier.

Alors, je me demandais est-ce qu'il peut y avoir des mesures spécifiques qui concernent Parc-Extension. Il me semble que vous avez déjà répondu.

1835 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Qu'est-ce que je peux répondre là-dessus, puis désolé, c'est une rectification. Oui, effectivement, il est physiquement, effectivement dans Villeray.

1840 Par contre, vu les enjeux qu'on connaît pour l'acquisition de terrain et pour le développement de logements sociaux, la Ville de Montréal cherche dans l'ensemble des arrondissements. Puis dès qu'il y a des opportunités qui se présentent, on essaie d'être au rendez-vous.

1845 Donc, c'est sûr que là, on a une opportunité sur De Castelnau. On l'a saisie. Il y a eu de la préemption qui a été faite, ça je le confirme, dans Parc-Extension sur au moins deux propriétés. Donc, éventuellement, il y aura des projets aussi de livrés dans Parc-Extension.

1850 Et on ne s'arrête pas, comme le PDUES, ne disait pas viser seulement le territoire Parc-Extension, vise le territoire du PDUES. Puis on a espoir aussi qu'en développement une offre sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal de façon plus globale, c'est comme ça qu'on va répondre plus favorablement de façon pérenne à l'enjeu de pénurie de logements.

Mme MARION DEMARE :

1855 Et puis, on ne se limite pas aux limites strictes du projet, évidemment. Donc, il y a eu une
veille. En fait, dans le quartier Parc-Extension, bien ni la ville, la ville n'avait pas de foncier quand
le projet a été lancé ou quand la démarche de planification a été lancée.

1860 Donc là, la veille spécifique a été faite par le service de l'habitation. C'est pouvoir user du
droit de préemption en localisant des propriétés intéressantes pour une acquisition ultérieure.

On utilise les moyens qu'on a à disposition pour faire une veille particulière sur ce
quartier-là.

1865 **M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :**

On comprend, on a compris de vos réponses qu'il n'y avait pas initialement d'école de
prévue sur le site. On comprend que la construction de l'école répond à un besoin avéré de la
commission scolaire qui manque de place. On comprend de vos questions que c'est cette
1870 clientèle-là en mal d'une école et principalement à Outremont d'où la localisation et l'affectation
de l'école pour sa clientèle.

1875 La question c'est qu'on perd des logements au change. Donc, je comprends que selon
vous, c'est une bonification du projet et puis bon, c'est une réponse qui est tout à fait légitime.
Mais est-ce qu'on a envisagé, remplacé les logements en question, les relocaliser ailleurs, ou
est-ce qu'il y a des...

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1880 Bien, premièrement, je vais faire une petite rectification. L'école elle est prévue, le terrain
pour l'école est prévu depuis longtemps dans le projet, puis il a été prévu au début du projet.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

1885 Ah, excusez-moi.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1890 C'est juste qu'on a fait un échange pour mieux localiser l'école et ce n'est pas un terrain zoné institutionnel. C'est pour ça qu'on est ici aujourd'hui.

1895 Mais il y avait des sites qui appartenait à l'Université de Montréal, qui étaient institutionnels, qui peut-être ne répondaient pas aux paramètres de l'école. Mais qui étaient prévus. Donc, il y avait quand même une prévision contrairement à d'autres projets.

LA PRÉSIDENTE :

Où est-ce que c'était prévu à l'origine?

1900 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

1905 Sur une des propriétés qui étaient initialement à l'Université de Montréal. Donc, c'est une propriété du côté nord de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, où se trouvent les jardins éphémères actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, O.K. D'accord. Parfait.

1910 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Et pour poursuivre sur l'autre élément qui m'échappe.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

1915 Bien là, à ce moment-là, en fait, c'est qu'il y a une partie des terrains institutionnels qui aurait été versée au profit de l'école. Là, dans ce cas-ci, on retranche un certain nombre de logements. Donc, est-ce qu'il y a des mesures qui sont à envisager pour...

1920

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1925 Bien, c'est sûr, l'impact pour la Ville c'est la rentabilité du projet. Parce que nous on considère les taxes que vont générer le projet. Alors, une école ne rapportera pas les mêmes taxes qu'un projet privé de condo.

1930 Donc, le principal impact actuellement. Oui, on produit moins de logements puis un petit peu moins de rentabilité. Ce n'est pas des lots qui ont un énorme potentiel de développement résidentiel, mais quand même.

De toute façon, quand on a une densité sur un site, c'est un moule. Mais ça ne veut pas dire qu'il va être rempli non plus. Il peut être sculpté. Il y a des projets qui sont un petit peu plus dense que peut-être prévu.

1935 Donc, on pense que dans la balance ça n'aura pas un impact majeur sur la totalité du projet, qui est quand même majeur en termes de livraison de logements. Surtout qu'il y a d'autres projets qui sont prévus dans le secteur du viaduc Rockland.

LA PRÉSIDENTE :

1940 J'aurais une question, moi, pour les gens de l'Université. Au départ, dans l'offre de logements d'habitations qu'il y avait dans le campus, il n'y a jamais eu de projet de résidences étudiantes?

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

1945 Non. L'Université de Montréal ne prévoit pas construire de résidences sur les terrains du site Outremont.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Alors, qu'il y en avait sur le campus, sur la montagne?

1955

M. GHYSLAIN CHASSÉ :

Sur le campus de la montagne, il y en a. On a comme passé 2 500 chambres ou petits studios, mais on ne prévoit pas de construire des résidences. On n'est pas un promoteur immobilier. Notre mission c'est l'enseignement. On va focaliser sur notre mission.

1960

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1965

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

C'est pour notre compréhension. Tantôt, par rapport, lorsqu'on envoie une réponse à une question, vous avez parlé de l'axe dans le quartier Parc-Extension, de l'axe Jean-Talon et Beaumont.

1970

Lorsqu'on pense que vous envisagez l'impact que ce soit la gentrification, l'impact du campus Mil. Est-ce qu'il y a un regard sur l'ensemble du quartier de Parc-Extension sachant que le quartier, la grande partie du quartier c'est surtout entre Jean-Talon vers le nord, vers l'autoroute Métropolitain?

1975

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien la planification actuelle ne s'attarde pas à la portion au nord de Jean-Talon. Ça ne veut pas dire que la Ville dans un terme aura un exercice de planification. Mais comme disait Marion, on a une limite du PDUES, mais on ne s'arrête jamais directement aux limites s'il y a des opportunités qui s'inscrivent dans l'esprit du PDUES. La Ville... c'est une limite, mais on peut quand même avoir des interventions au-delà de la limite.

1980

1985

Si on a des opportunités par exemple d'achat en logement, la préemption du service de l'habitation ne se fait pas juste dans les limites strictes du PDUES. Ils vont regarder les opportunités aussi dans ce secteur-là.

1990

Nous, dans le projet, qu'est-ce qui est prévu actuellement, l'axe Beaumont est inclus au projet. Le parc Dickie-Moore est livré dans ce secteur-là.

1995

On a travaillé, comme je disais, les intersections Jean-Talon, l'Acadie pour les mesures de mitigation. Puis on travaille beaucoup autour du métro Parc. Il y a eu un immense bâtiment qui a été acquis. On fait le passage à niveau. Puis toutes ces intersections-là et ces rues-là, sont prévues dans la portée du projet.

2000

Donc, c'est un projet qui a un terme sur plusieurs années. Donc, graduellement on va faire des interventions. On n'a pas d'interventions spécifiques qui sont prévues pour répondre à la question dans la portion de Parc-Extension qui est au nord de Jean-Talon, entre l'Acadie puis disons Querbes, dans ce secteur-là.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

Est-ce qu'il y a un plan d'aménagement pour ce secteur-là qui existe?

2005

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien, pas particulièrement. C'est sûr que l'arrondissement a toujours sa réglementation, a ses outils d'urbanismes discrétionnaires pour les projets. Le règlement sur l'inclusion s'applique maintenant dans ce secteur-là. C'est n'importe quel projet qui a l'envergure va devoir fournir les fais de parc s'appliquent.

2010

Donc, la réglementation est applicable. Mais il n'y a pas une planification qu'on dit particulière pour ce secteur-là actuellement à la Ville de Montréal.

2015

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

Merci.

2020

LA PRÉSIDENTE :

Pierre?

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

2025 Oui. On a parlé des analyses de transport qui évidemment débordent le site inévitablement.

2030 Est-ce que ces analyses-là ont porté sur le rapport entre le site et le chemin Bates, notamment dans les déplacements est-ouest? Chemin Bates en fait, qui semble vouloir évoluer comme voie expresse, comme voie de transit est-ouest en périphérie immédiate d'une barrière, la voie de chemin de fer.

Est-ce que ça faisait partie des parcours analysés?

Mme MARION DEMARE :

2035 Il y a eu plusieurs études de circulation qui ont été faites au fur et à mesure que le projet était planifié, se développait, des mises à jour successives. Et oui, Bates a toujours été considéré dans tous les patrons de déplacement comme accès au nouveau quartier, et notamment en lien avec la nouvelle trame qui était proposée.

2040 C'est pas mal ce que je pourrais vous dire de ça. Mais oui, c'était un axe qui a été regardé au moins comme... à partir de Rockland, l'avenue Rockland, qui fait partie du projet. Puis évidemment, l'approche a été considérée.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

2045 Je vais ajouter que dans le mandat actuel sur la réfection du viaduc Rockland, les scénarios de réaménagement sont analysés avec, et cette fois-ci des grilles d'analyse multicritères qui vont être complétées.

2050 Évidemment, l'air d'influence des études de circulation à cette étude-là, inclus le chemin Bates. Donc, ça va considérer Bates, les rues dans Ville Mont-Royal, l'accès au parc canin, dépendamment des scénarios qui sont analysés.

2055 Donc, c'est sûr que la réfection du viaduc Rockland est une opportunité qu'on voit pour mieux sécuriser les mobilités douces, mais aussi s'assurer que les accès via Bates, Thérèse-Lavoie-Roux soient revus.

2060 Donc, ça fait partie, dans l'air d'analyse de l'étude circulation du mandat pour la réfection du viaduc Rockland, l'analyse des scénarios, ça fait partie, Bates est inclus aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2065 D'autres questions?

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

2070 Oui. Bien, c'est un retour sur une question que vous avez posée, Madame la présidente. Effectivement, on comprend que dans un projet comme celui-là, il y a, à moment donné, comme des inerties, il y a des décisions, il y a des choix qui sont faits puis il y a des choses qui se posent puis qui se cristallisent un peu.

2075 Dans cette décision de localiser l'école là où ça nous est présenté ce soir, dans quelles mesures est-ce qu'on a évalué de manière précise la possibilité de la localiser, on mentionnait ailleurs dans le parc, mais plus près en fait du bassin d'élèves qui vont fréquenter cette école. Donc, au fond du parc plutôt que...

2080 Parce qu'on parlait de l'encadrement de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, mais effectivement l'encadrement qui était prévue c'est un encadrement résidentiel. Là, on se trouve avec un encadrement par une école primaire.

2085 Donc, est-ce que c'est un des sites qui a été considéré de revoir la dynamique entre l'école, le parc et puis les secteurs environnants, une fois qu'il a été considéré de sortir l'école du site du campus à proprement parler, de le ramener du côté résidentiel et institutionnel?

Mme MARION DEMARE :

2090

Je peux commencer. En fait, il y avait plusieurs principes de base qui ont guidé le choix, mais vous l'avez dit, l'encadrement du domaine public en était un fort. On a une grande avenue, donc l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux qui articule le campus de l'Université de Montréal au développement résidentiel prévu dans le projet.

2095

Et on a aussi la place Alice-Girard qui est un peu la pièce maîtresse des nouveaux espaces publics. Donc, vraiment au coeur du projet qui est d'envergure même extra local.

2100

Et puis l'autre donnée, c'était de garder l'assiette du parc intact. La Ville s'était engagée à offrir aux citoyens, enfin à donner aux citoyens un grand parc de quartier plus les deux parcs de voisinage et la place.

2105

Donc, c'était difficile de faire et le résidentiel sur Thérèse-Lavoie-Roux et d'hypothéquer une partie du parc pour aménager la nouvelle école. Parce qu'il y a des besoins évidemment en espace récréatif, sportif, auquel il fallait répondre aussi.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

2110

Bien en fait, la question, c'est parce que ce parc est encadré par l'arrière des bâtiments au fond du parc. Donc, sur l'avenue...

Mme MARION DEMARE :

2115

Ducharme.

M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :

2120

Ducharme. Donc, il ne s'agit pas... ma question ne sous-entendait pas qu'on gardait du résidentiel sur Lavoie-Roux, mais éventuellement qu'on inverse la configuration pour amener l'école plus près du secteur résidentiel desservi et duquel on souhaite que les enfants viennent à pied et éventuellement de changer la configuration du parc par rapport à la configuration initiale.

Est-ce que ça a été évalué?

2125 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Disons qu'on a respecté le plus possible le plan d'ensemble qui était déterminé, parce qu'on croit que les éléments qui ont contribué au plan d'ensemble sont importants.

2130 Vous êtes allés sur le site, l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux c'est une avenue qui a tout de même une certaine largeur. On le voit par l'encadrement, qui devient beaucoup plus à l'échelle humaine.

2135 Donc, c'est sûr, il y a eu certaines analyses, mais il y a certaines contraintes aussi. Vous l'avez mentionné, on a du cadre bâti existant sur Ducharme. Donc, il y avait là une contrainte. Puis aussi, qu'est-ce qui a été considéré, on pense que c'est important, c'est la présence du CCI puis d'avoir un dialogue fort entre le parc et le CCI.

2140 Donc, on s'est vraiment basé sur les principes du plan d'ensemble qui ont été transposés dans la conception de l'école.

2145 Et initialement aussi, on travaillait avec un des deux terrains sur Thérèse-Lavoie-Roux et on a prolongé l'implantation de l'école. Donc, c'est vraiment les principes d'urbanismes, urbains qui ont dirigé la position de l'école.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est beau, Pierre?

2150 **M. PIERRE GAUTHIER, commissaire :**

Oui.

2155

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

2160 C'est une question pour le conseil scolaire, par rapport à la clientèle de l'école. Je pense qu'il y avait une école secondaire, l'école secondaire Pierre-Laporte qui se trouve sur la rue Rockland à Ville Mont-Royal.

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

2165 Oui, absolument.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

2170 Et c'est une école qui accueille des étudiants vivants à Parc-Extension. Parce qu'on les voit traverser la rue pour aller à l'école.

Pourquoi ça ne serait pas le cas pour l'école primaire, cette nouvelle école primaire. C'est parce que c'est une école élémentaire? Pourquoi c'est différent, ça serait différent?

2175 Parce que vous avez affirmé que l'école va desservir uniquement les enfants d'Outremont.

M. LOUIS-FÉLIX LEBLANC-GARCEAU :

2180 Je vais vous répondre par écrit. Je vais valider les informations que vous avancez, parce qu'elles m'étonnent, mais je vais vous répondre officiellement par écrit.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

2185 Merci.

2190

LA PRÉSIDENTE :

2195 Merci. Nous n'avons pas d'autres questions à la tribune téléphonique. Et il est maintenant neuf heures moins cinq. Alors, je propose à la technique que nous allons fermer la tribune téléphonique. C'est beau. Parfait.

 Et je déclare donc cette séance de questions-réponses qui est maintenant terminée, à moins que mes collègues me disent qu'ils ont une question qui leur brûle les lèvres. Non. Parfait.

2200 Je remercie tous les représentants et représentantes. Tous les renseignements qui vous ont été communiqués ce soir, sont déjà disponibles sur notre site Internet ou le seront très prochainement.

2205 Je vous rappelle que les questions reçues à l'avance qui n'ont pas trouvé réponse ce soir, elles vont être envoyées par écrit aux représentants qui y répondront eux aussi par écrit. Et tout cela va se retrouver sur le site Internet.

2210 Je vous rappelle qu'à partir de maintenant, et ce jusqu'au 24 octobre vous pourrez nous faire part de vos idées, préoccupations et commentaires dans une opinion soumise à la commission et que plusieurs méthodes vous sont offertes pour le faire : en ligne, par la poste ou par message téléphonique. Des explications à cette fin apparaissent à l'écran et sont disponibles sur notre site Internet.

2215 Des séances seront organisées pour présenter votre opinion oralement à partir du 19 octobre. Vous aurez le choix d'une présentation par visioconférence ou par téléphone en prenant rendez-vous avant le 14 octobre auprès de monsieur Gilles Vézina au numéro qui apparaît à l'écran.

2220 Nous espérons que cette soirée vous aura permis d'en apprendre davantage sur les projets soumis à la consultation publique et que vous y participerez en grand nombre.

 Au nom de la commission, je vous remercie de votre participation.

2225 We hope this evening has giving you the information you needed to submit your opinion
to the Commission in the coming weeks. Thank you for your participation and have a good
evening.

2230 À la fin de la séance, vous verrez à l'écran les noms des membres de l'équipe technique
qui nous ont appuyés tout au long de cette soirée et je tiens à les remercier vivement au nom de
la commission.

Bonne soirée.

2235 **AJOURNEMENT**

2240

2245

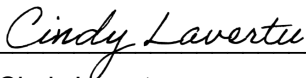
2250

2255

2260

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

2265


Cindy Lavertu, s.o.

2270